

Question écrite n°587 de Madame la Députée Valérie WARZEE-CAVERENNE au Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique relative aux erreurs administratives relatées sur le site My Minfin

QUESTION :

My Minfin est une application du SPF Finances qui reprend un certain nombre de documents personnels, de formulaires et de services électroniques, comme par exemple Tax-on-web, afin d'aider chaque citoyen à gérer son dossier fiscal.

Il arrive cependant que l'un ou l'autre citoyen puisse constater une erreur dans son dossier personnel. C'est notamment le cas d'une de mes connaissances qui s'est rendue compte qu'au niveau du cadastre, la maison qui est reprise dans son dossier électronique n'est pas la sienne.

Sans me focaliser sur un dossier particulier, je voulais vous poser de manière générale des questions sur le fonctionnement de ce service :

- Par quel canal les informations contenues sur le site MyMinfin arrivent-elles ?
- Avec quelle fréquence celles-ci sont-elles mises à jour ?
- Comment les données enregistrées par les différents services de votre administration sont-elles contrôlées à posteriori?
- En cas de contestation par le contribuable, comment celui-ci peut-il introduire une déclaration correcte ?
- Pouvez-vous me dire si votre département a la faculté de recenser depuis le lancement de ce portail les erreurs constatées par les particuliers afin de les corriger le plus rapidement possible ?
 - o Dans l'affirmative, combien d'erreurs ont été constatées ?
 - o Dans la négative, ne trouvez-vous pas qu'il serait opportun de mettre un système en place afin d'optimiser la circulation des informations de manière sécurisée?

REPONSE :

Le portail MyMinfin est une application interactive sécurisée qui permet au citoyen de pouvoir consulter lui-même certaines des données fiscales dont dispose l'autorité, et même de les mettre à jour (téléphone, compte financier, adresse mail, etc.).

À la date du 17 octobre 2012, on dénombrait 582.926 utilisateurs du portail MyMinfin. Parmi eux, 555.912 citoyens ont mis à jour leurs données personnelles.

1. Le SPF Finances utilise autant que possible des " sources authentiques ", tant externes qu'internes. C'est également le cas de MyMinfin, qui utilise des données provenant d'autres applications. C'est ainsi que le Registre national sert de source authentique pour les données personnelles, tandis qu'en matière de propriétés immobilières, l'information est extraite des banques de données de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale.

2. Compte tenu du fait que MyMinfin utilise directement des données provenant d'autres applications, la fréquence des modifications est fonction de la source authentique. Dès que celle-ci est modifiée, cela apparaît également dans MyMinfin.

3. Nos services fiscaux traitent et contrôlent, en fonction des besoins, les données qui leur sont transmises dans MyMinfin.

4. En cas de contestation, le citoyen est invité à suivre les procédures de recours et de contentieux. Celles-ci varient suivant l'impôt concerné.

5. a) et b) Les rectifications découvertes et corrigées grâce à MyMinfin ne font pas l'objet d'une statistique. c) MyMinfin permet au citoyen d'accéder de manière sécurisée à ses données, via l'utilisation soit de la carte d'identité électronique, soit de son identifiant, de son mot de passe et d'un "token".

Si MyMinfin permet de découvrir une erreur dans les informations relatives à un citoyen, celui-ci peut s'adresser au Call Center du SPF Finances au numéro 0257 257 57, qui lui indiquera la procédure à suivre pour la rectification de sa situation.

Dans ce cas particulier cité par l'honorable membre, vu que nous n'avons pas connaissance de tous les détails, il devrait s'agir très probablement d'une erreur survenue lors de l'encodage; je propose à l'honorable membre de transmettre les informations à notre Administration en vue de la rectification.

Je remercie l'honorable membre pour son évaluation globalement positive de MyMinfin qui, grâce aux efforts de mon Département, a permis plus de transparence et s'inscrit dans la logique d'une simplification des démarches administratives.

Steven VANACKERE